

# CHARTE RELATIONS FOURNISSEURS ET ACHATS RESPONSABLES

Comment adhérer à la charte?



## QU'EST CE QUE LA CHARTE RFAR?

Un dispositif public...

Conçue en 2010 par le Médiateur des entreprises (Ministère de l'économie) et le Conseil National des Achats (CNA), la charte Relations fournisseurs et achats responsables vise à inciter les entreprises et les acteurs publics à adopter des pratiques responsables vis-à-vis de leurs fournisseurs, en sensibilisant l'ensemble des acteurs économiques aux enjeux inhérents aux achats responsables et à la qualité des relations clients-fournisseurs.

Totalement gratuite, elle est conçue pour le signataire comme une déclaration de bonnes intentions auprès de ses fournisseurs et souvent précurseur d'une politique d'achats responsables pour les TPE/PME.

## À QUI S'ADRESSE LA CHARTE ?

*La charte RFAR s'adresse à toute entreprise ou acteur public quelle que soit sa taille ou son activité.*



# LES 10 PRINCIPES QUI COMPOSENT LA CHARTE

La charte se compose de 10 principes dont 7 dédiés aux pratiques d'achats responsables et 3 (derniers) liés aux moyens à mettre en œuvre

- Assurer une relation financière responsable vis-à-vis des fournisseurs, notamment par le respect des délais de paiement légaux (LME)
- Entretenir une relation respectueuse avec l'ensemble des fournisseurs, favorable au développement de relations collaboratives : Créer une relation durable entre le donneur d'ordres et la PME, par exemple en veillant à l'équilibre des relations contractuelles (CGA/CGV), à la transparence sur le carnet de commandes et la capacité de production, etc.
- Identifier et gérer les situations de dépendances réciproques avec les fournisseurs : Accompagner les fournisseurs de manière à ne pas les mettre en difficulté en cas de coup dur du donneur d'ordre.
- Impliquer les organisations signataires dans leur filière : S'engager auprès d'organisations ou de communautés professionnelles afin de faire évoluer collectivement les pratiques d'achat
- Apprécier l'ensemble des coûts et impacts du cycle de vie : Choisir un fournisseur en appréciant le coût total de l'achat et non pas seulement sur le prix apparent, en intégrant les coûts logistiques, les risques en termes de réapprovisionnement, les problèmes de qualité et d'image, etc.
- Intégrer les problématiques de responsabilité environnementale et sociétale : Insérer dans les cahiers des charges des critères RSE pour acheter moins, mieux et plus responsable
- Veiller à la responsabilité territoriale de son organisation : Contribuer le plus possible à développer l'activité économique ou accompagner des TPE locales
- Le professionnalisme et l'éthique de la fonction achats : Faire monter en compétence l'acheteur pour générer plus de valeur ajoutée mutuelle dans les relations fournisseurs
- Une fonction Achat chargée de piloter globalement la relation fournisseurs : Positionner la fonction achat comme garante de la politique « achats responsables » de l'organisation et point d'entrée des fournisseurs.
- Une fonction de médiateur « relations fournisseurs », chargé de fluidifier les rapports internes et externes à l'entreprise : Nommer un médiateur sensibilisé à la résolution des contentieux avec les fournisseurs visant à préserver les relations commerciales.

---

**LA DURÉE  
D'ENGAGEMENT  
DE LA CHARTE ?**

**L'ENGAGEMENT EST  
PERPÉTUEL SAUF EN  
CAS DE  
RENONCEMENT PAR  
SIMPLE COURRIEL.**



# POURQUOI S'ENGAGER ?

## 10 raisons parmi des milliers d'autres

- Pour sécuriser les processus par une meilleure maîtrise des risques achats responsables en s'appuyant sur un référentiel pragmatique issu de l'ISO 20400
- Pour sécuriser son développement d'affaires ou sécuriser ses approvisionnements en agissant notamment sur deux leviers :
  - en formant son équipe achat [1] aux méthodes d'ingénierie achats responsables,
  - en désignant un médiateur interne et un correspondant PME a même de faciliter le dialogue et le règlement des éventuels litiges fournisseurs.
- Pour structurer sa démarche achats responsables et l'implémenter dans la durée
- Pour transformer positivement ses pratiques achats au service de la performance globale de l'organisation
- Pour faciliter et accompagner le dialogue avec ses fournisseurs et la filière en général
- Pour reconnaître le niveau de professionnalisme des acheteurs
- Pour construire un projet d'entreprise ou de transformation publique autour d'une politique « achats fournisseurs responsables » en y associant l'ensemble du personnel concerné (RSE, DAG, commerciaux, qualité...) ainsi que les fournisseurs stratégiques
- Pour affirmer ses valeurs, ses convictions de solidarité, son respect des droits et des devoirs envers son éco-système économique ;
- Pour améliorer son image et communiquer sur ses engagements en officialisant sa volonté de passer d'une simple relation client/fournisseur à une relation de partenariat ;
- Pour disposer d'outils pour progresser dans la mise en œuvre de relations plus responsables



## QUI SONT LES SIGNATAIRES ?

Plus de 2600 signataires\* aujourd'hui, de tous horizons (TPE, CAC 40, ETI, collectivités, Etat, hôpitaux, ESS...), s'engagent pour transformer progressivement leurs pratiques d'achat, convaincus, par une démarche de dialogue et d'amélioration continue mutuelle (notamment via la médiation), d'une meilleure sécurisation de leur chaîne d'approvisionnement et donc de résilience de leur activité.

La liste à jour figure sur le site du Médiateur des entreprises (par ordre alphabétique et par date de signature)





## QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

Adhérer à la charte c'est entrer publiquement dans une démarche d'achats plus responsables et d'être identifié dans la liste des contacts du Médiateur des entreprises. Pour vous aider à progresser, vous serez également conviés à différentes réunions ou événements :

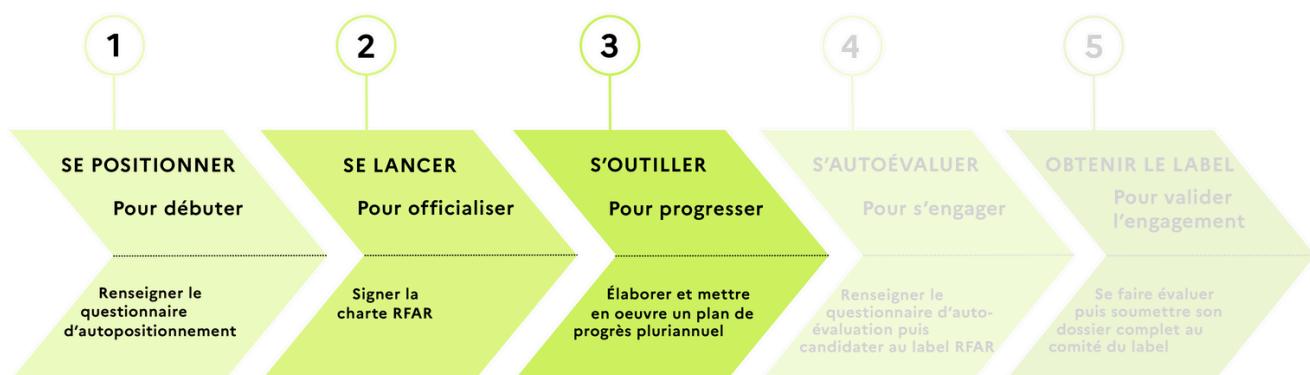
- Pour les pilotes de charte, à la journée d'information gratuite sur le parcours de la charte au label.
- Pour les correspondants PME, à une matinale gratuite dédiée à ce profil
- Pour les médiateurs, à des formations (payantes) auprès de notre institut de formation à Paris (cf onglet formation sur le site [www.mediateur-des-entreprises.fr](http://www.mediateur-des-entreprises.fr))
- Comité semestriel du parcours national des achats responsables à Bercy
- Des GT thématiques (décarbonation, capital immatériel, inclusion sociale...)
- Des enquêtes émises par nos partenaires (Obsar, PactePME, Ecovadis...)
- Des réunions régionales ou en distanciel organisées par le CNA.

## QUI ATTESTE DE MES ENGAGEMENTS ?

*Vous seul...et vos fournisseurs qui vous remontent d'éventuels écarts. Le Médiateur des entreprises et le Conseil National des Achats n'interviennent pas dans votre déclaration de pratiques achats vertueuses.*

*En signant la charte, vous prenez la responsabilité morale de faire le maximum pour répondre aux 10 principes achats.*

## LES ÉTAPES À SUIVRE POUR Y ADHÉRER



# COMMENT ADHÉRER À LA CHARTE ?

## 1. SE POSITIONNER PAR RAPPORT À LA CHARTE (ÉTAPE 1)

Pour débuter votre parcours des achats responsables, il vous est proposé - de manière facultative - de renseigner le questionnaire pré-charte appelé « auto-positionnement ». Celui-ci a pour objectif de vous aider à vous positionner sur chacun des principes d'achats responsables de la charte et vous aider à identifier vos points forts et vos axes d'amélioration.

Ce questionnaire est accessible gratuitement sur le site du Médiateur des entreprises.

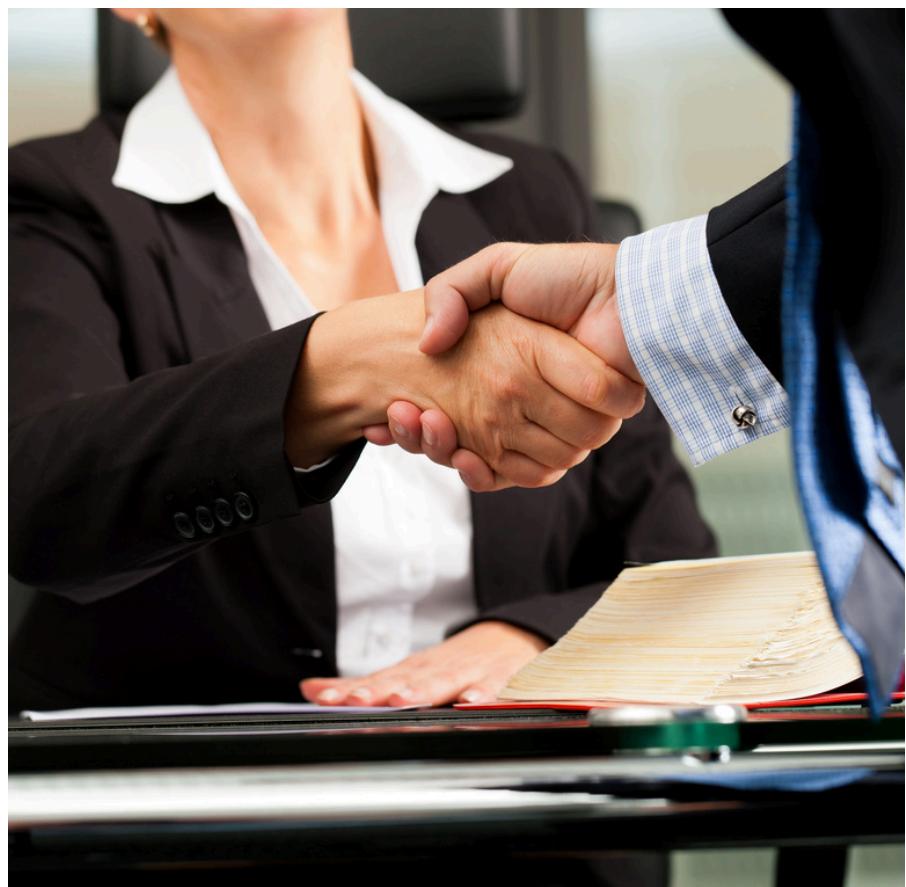
## 2. IDENTIFIER ET NOMMER EN INTERNE LES RÔLES ATTENDUS PAR LA CHARTE (ÉTAPE 1)

L'adhésion à la charte suppose d'introduire ou de renforcer dans votre organisation la culture du dialogue, de l'écoute, de la transparence et de la confiance vis-à-vis de vos fournisseurs. Pour faciliter cela, la charte requiert la désignation de 3 profils :

- Un pilote de la charte
- Un correspondant PME
- Un médiateur « relations fournisseurs »

Pour vous aider à identifier les bonnes personnes, vous trouverez ci-dessous des précisions concernant ces rôles :

- Le nom du dirigeant. Il s'agit du signataire de la charte
- Le Directeur/ responsable achat en charge des achats, des devis et/ou des approvisionnements



- Le correspondant PME pouvant être sollicité par les fournisseurs pour leur ouvrir les contacts au sein de leur organisation. C'est l'interlocuteur privilégié du fournisseur (historique et nouveau). Généralement présent dans la sphère achat.
- Le pilote de la charte, responsable de l'animation et de la communication de la charte en interne de l'organisation et auprès des fournisseurs ainsi que des actions destinées à faire progresser l'organisation dans le respect des principes auxquelles elle a adhéré. Généralement présent dans la sphère achat (acheteur leader/famille, Responsable achat...) mais peut également relever de la direction RSE et/ou qualité.
- Le médiateur « relations fournisseurs » dont la mission est de faciliter et de promouvoir le dialogue entre l'organisation et ses fournisseurs, de prévenir et de purger les éventuels conflits fournisseurs. Idéalement, ce profil doit être identifié en dehors de la fonction achat voire juridique et positionné à haut niveau (membre du conseil d'administration, directeur RSE/Qualité, DGA...)

Le dirigeant signataire est libre de confier les rôles de « correspondant PME » et de « pilote de la charte » à une seule et même personne.

### 3. ADHÉRER (ÉTAPE 2)

---

Ces démarches réalisées, vous pouvez adhérer ici gratuitement :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/signataire-de-la-charte-des-relations-siret>

### 4. PARTICIPER À UN WEBINAIRE DE SENSIBILISATION AUX ACHATS RESPONSABLES (ÉTAPE 2)

---

Le Médiateur des entreprises organise deux fois par mois une présentation gratuite en distanciel du parcours national des achats responsables et répond aux questions des participants. Cette présentation est obligatoire et conditionne la validité de la signature de la charte.

### CONTACTS ET INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

---

**LE MÉDIAUTEUR DES ENTREPRISES VOUS ACCOMPAGNE TOUT AU LONG DE CE PARCOURS NATIONAL DES ACHATS RESPONSABLES. VOUS BÉNÉFICIEZ, EN EFFET, D'UN SUIVI PERSONNEL AVEC L'UN DE NOS COLLABORATEURS AFIN DE VOUS AIDER AU MIEUX DANS VOTRE DÉMARCHE ET VOUS APPORTER DES RÉPONSES À D'ÉVENTUELLES QUESTIONS.**

**CONTACTS :**

[LABELRFAR@FINANCES.GOUV.FR](mailto:LABELRFAR@FINANCES.GOUV.FR)

**SOPHIE DIXON:**

[SOPHIE.DIXON@FINANCES.GOUV.FR](mailto:SOPHIE.DIXON@FINANCES.GOUV.FR)

**LAURENT DENOUX :**

[LAURENT.DENOUX@FINANCES.GOUV.FR](mailto:LAURENT.DENOUX@FINANCES.GOUV.FR)

### 5. RENVOYER LA CHARTE SIGNÉE ET DEVENIR OFFICIELLEMENT SIGNATAIRE (ÉTAPE 2)

---

Une fois la fiche d'adhésion complétée, la charte vous est transmise par le Médiateur des entreprises via la messagerie de « démarches simplifiées » pour signature (parapher chaque page, dater, signer et tamponner la dernière page) puis retour à la MDE en format dématérialisé, toujours via la messagerie de « démarches simplifiées ».

Vous recevez ensuite une attestation de nouveau signataire ainsi que le logo pour un usage immoderé de communication à large échelle (sur votre propre site internet a minima).

Le nom de votre organisation figurera officiellement, en fin de mois suivant, sur la liste des signataires, accessible sur le site [mediateur-des-entreprises.fr](http://mediateur-des-entreprises.fr)

### 6. S'INVESTIR ET PARTICIPER (ÉTAPE 3)

---

Vous serez invités, si vous le souhaitez, à participer à des réunions entre signataires de la charte et labellisés, mais aussi à des groupes de travail, à répondre à des enquêtes sur les différentes pratiques etc.

Deux comités du parcours national des achats responsables rassemblent chaque année à Bercy les organisations signataires où sont présentées les actualités des achats responsables et des témoignages d'acteurs engagés.

Plusieurs réunions sont également prévues en distanciel et en région au travers du réseau du CNA.

[WWW.MEDIATEUR-DES-ENTREPRISES.FR](http://WWW.MEDIATEUR-DES-ENTREPRISES.FR)